

Avis du Directeur Financier

Application de la circulaire du 16.12.2013 du SPW relative à la réforme du statut des grades légaux. Article L 1124-40 du CDLD
Incidence financière ou budgétaire (recette ou dépense) \geq 22.000,- € (HTVA) – avis obligatoire.

Date de la demande : 14 juin 2021

Auteur/demandeur : Régie Foncière (Noam SPLINGARD)

Incidence (montant) : 513.740,00 euros

Objet : Vente/bail emphytéotique du bâtiment rue de la Coupe 27-29, ancien Hub Créatif

Emetteur d'avis du SGF : cellule service extraordinaire

Avis : ~~favorable~~ – réservé

Motivation :

a) ~~avis favorable~~ : ~~à l'examen des éléments communiqués, l'incidence de la demande répond à l'article L1124-40 du CDLD~~

b) avis réservé : rendu pour les raisons suivantes: L'avis remis en date du 21/02/2020 est toujours valable. Selon le montant de l'acquisition (701.800€ net de frais de notaire), l'offre reçue d'un canon annuel de 3.744€ est insuffisante.

Remarques :

- l'avis doit être visé dans la délibération du Conseil communal ou du Collège communal et doit être annexé comme pièce justificative à la délibération lorsque celle-ci est soumise à tutelle.
- aucun paiement ne peut intervenir en cas d'avis défavorable, sauf le recours à l'article 60 du RGCC avec information au Conseil communal.

Transmis le 14 juin 2021

Jean-Pierre FERRARI
Directeur Financier

